

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00320**

**PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE - DEUXIEME TRANCHE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,  
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,  
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-  
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,  
M. Yves LECOCCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-02021005200

DATE D'APPÊCHAGE: 24 septembre 2021

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021**

### **PROGRAMMATION 2021 DU CONTRAT DE VILLE - DEUXIEME TRANCHE**

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de Ville Urbain et Social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par Saint-Etienne Métropole et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et cible ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 70 000 habitants.

Les quatre priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivants :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations.

Un protocole d'engagements réciproques et renforcés qui actualise les priorités du contrat de ville et les engagements notamment de l'Etat et de Saint-Etienne Métropole pour la période 2020 à 2022 a été approuvé par le Bureau Métropolitain du 16 janvier 2020.

Pour 2021, un appel à projets a été lancé le 05 novembre 2020. Suite à cet appel à projets :

- 348 projets ont été recensés ;
- 107 projets sollicitent le soutien financier de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau, en date du 04 mars 2021 a validé une première tranche de la programmation 2021. Cette première tranche comptait 42 projets pour un montant de subventions de Saint-Etienne Métropole de 225 440 € en crédits de fonctionnement (34 projets) et 49 600 € en crédits d'investissement (7 projets de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité – GUSP).

Au titre de la deuxième tranche de programmation du Contrat de Ville, Il est proposé de soutenir financièrement 19 projets qui représentent un financement total de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 147 000 € (99 000 € en crédits de fonctionnement et 48 000 € en crédits d'investissements) répartis de la manière suivante :

<b>PRIORITES DU CONTRAT DE VILLE</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Montant accordé</b>
PILIER 1/Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants (fonctionnement)	3	6 500 €
PILIER 2/ Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération (investissement)	5	48 000 €
PILIER 3/ Développer l'activité économique et favoriser l'emploi (fonctionnement)	8	68 500 €
PILIER 4/ Laïcité valeurs de la république et lutte contre les discriminations (fonctionnement)	3	24 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>147 000 €</b>

D'autre part, Saint-Etienne Métropole, en tant que pilote du Contrat de Ville, propose en lien avec l'Etat de lancer une consultation dans le cadre de l'évaluation finale du Contrat de Ville mutualisée avec l'évaluation intermédiaire du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine sur l'exercice 2021.

Le coût prévisionnel global de cette mission d'évaluation qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole est de 60 000 € avec le montage financier prévisionnel suivant :

- Saint-Etienne Métropole 30 000 €,
- ANRU : 15 000 € ;
- ANCT : 15 000 €.

Le calendrier prévisionnel de cette évaluation prévoit sur l'exercice 2021 un financement à hauteur de 10 000 € par Saint-Etienne Métropole, de 5 000 € par l'ANRU et de 5 000 € par l'ANCT.

Le détail des différentes actions soutenues au titre de la présente programmation est annexé à la présente délibération.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le contenu de la 2<sup>ème</sup> tranche de la programmation 2021 du Contrat de ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à cette programmation pour un montant global de dépenses de 147 000 € dont 99 000 € en crédits de fonctionnement et 48 000 € en crédits d'investissement ;**

- approuve le lancement d'une consultation dans le cadre de l'évaluation finale du Contrat de Ville mutualisée avec l'évaluation intermédiaire du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine pour un coût prévisionnel global de 60 000 € cofinancé par l'ANRU à hauteur de 15 000 € et par l'ANCT à hauteur de 15 000 € ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;
- les dépenses et recettes de fonctionnement correspondantes seront imputées sur les chapitres 11 et 65 du budget politique de la ville 2021 et suivants ;
- les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204 du budget politique de la ville 2021 et suivants.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU

## ANNEXE 1

### Priorité n°1 : Renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Poursuite du projet "mobilisation et implication des habitants autour de la prévention cancer (ateliers et évènement inter quartiers)"/LIGUE CONTRE LE CANCER	Les QPV et QVA	Sensibiliser les habitants des quartiers et mobiliser les référents des structures autour des facteurs de risques et protecteurs des cancers	3 456€	500€
Promotion de l'équilibre alimentaire en direction des publics précaires et vulnérables et des structures d'accueil : les ateliers gourmands/ LIGUE CONTRE LE CANCER	Les QPV et QVA	Favoriser la prévention des cancers par l'alimentation : -apporter des connaissances et des savoir-faire à des publics fragilisés ou en situation de précarité sur l'équilibre alimentaire ; -favoriser le lien social par le partage d'informations et de recettes	17 201€	1 000€ (complément à la T1)
Diagnostic local de santé préalable à la mise en place du futur Contrat Local de Santé et Conseil Local en Santé Mentale,  VILLE DE SAINT ETIENNE	Les QPV et QVA	Participation de Saint-Etienne Métropole au titre du contrat de ville au financement du diagnostic local de santé préalable à la mise en place du futur Contrat Local de Santé et Conseil Local en Santé Mentale, porté par la ville de Saint-Etienne avec une portée métropolitaine. Proposition d'intervenir à même hauteur que la ville soit 5000 € portant les moyens pour le diagnostic à hauteur de 20 000 euros et permettant un focus sur les QPV et QPVA aux côtés d'autres financeurs (ARS, ANCT et VSE).	20 000 €	5 000 €
<b>TOTAL PRIORITE N°1</b>			<b>40 657€</b>	<b>6 500€</b>

**Priorité n°2 : Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération**

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
« Outilthèque » Association la bricoleuse	Saint-Etienne TBC	Former les habitants au bricolage et leur mettre à disposition du matériel en vue de leur utilisation à domicile.	4 855 €	4 000 €
« Agence de proximité » Association Solidarité logement	Saint-Etienne TBC	Continuer les travaux d'aménagement d'un local rue Beaubrun afin d'installer un « gardien de quartier » chargé de promouvoir l'implication des habitants dans la vie de leur logement, de leur immeuble et de leur quartier.	8 000 €	4 000 €
« Rue fabricante » Amicale laïque du Crêt de Roc	Saint-Etienne Crêt de Roc	Aménagement d'une friche rue Neyron afin de créer un lieu de convivialité pour renforcer le lien social, les liens intergénérationnels et la mixité sociale.	12 072 €	10 000 €
« Résidentialisation Cotonne 1 » Habitat et Métropole	Saint-Etienne Cotonne/Montferre	En lien avec le projet de rénovation urbaine porté par la ville, résidentialisation d'un immeuble rue Raoul Follereau : requalification des espaces, optimisation du stationnement, travail sur les espaces verts.	44 027 €	22 000€
« Jardin partagé » Centre social d'Unieux	Unieux Val Ronzière	Création d'un jardin partagé	16 239 €	8 000 €
<b>TOTAL PRIORITE N°2</b>			<b>85 193 €</b>	<b>48 000 €</b>

**Priorité n°3 : Développer l'activité économique et favoriser l'emploi**

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Fabrique à entreprendre / MIFE LOIRE SUD	SEM	Accompagner à la création d'activité économique en proposant une offre globale de services allant de la sensibilisation jusqu'au suivi post création.	145 849 €	36 000 €
L'économie locale à la rencontre des habitants / FOREZ ENTREPRENDRE	SEM	Favoriser le lien entre les habitants et les entreprises locales : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les habitants, en collectif et/ou individuel, en leur proposant des mises en lien et mises en situations d'emploi avec les entreprises de Forez</li> <li>Entreprendre</li> <li>- Echanger entre habitants et entreprises sur l'importance de l'équilibre santé/qualité de vie au travail</li> <li>- Partager sur la valeur travail pour mieux comprendre les freins et les lever ensemble</li> <li>- Poursuivre et développer l'implication des entreprises dans ces actions et mises en lien via le PAQTE Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises</li> </ul>	34 900 €	7 500 €
Comment rater son entretien / COMPAGNIE CARNAGES	SEM	Par ce projet, la Cie Carnages souhaite : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aborder des questions délicates grâce au théâtre de manière à la fois ludique et efficace.</li> <li>- S'attarder en détail sur les difficultés de chacun et trouver des solutions dans un espace bienveillant et créatif.</li> <li>- Travailler sur la confiance en soi, l'expression physique et verbale et, de façon générale, il s'agit de donner des outils aux participants pour progresser et essayer de trouver des issues aux impasses repérées dans leur recherche d'emploi.</li> </ul>	11 000 €	6 000 €
Animation PAQTE / FACE LOIRE	SEM - VSE	Le PAQTE Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises est un dispositif d'Etat visant à favoriser l'engagement sociétal des entreprises à l'égard des quartiers prioritaires.	45 179 €	4 000 €
Animation PAQTE / CREPI	SEM – Ondaine/Gier	Sur le territoire, l'animation du PAQTE (en lien avec le dispositif "La France, une chance, les Entreprises s'engagent") a été confiée aux clubs d'entreprises FACE (Saint-Etienne), CREPI (Ondaine et Gier) et Forez Entreprendre (Forez). Leurs missions sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des partenaires économiques</li> <li>- Décryptage des actions RSE déjà proposées et axes de progressions</li> <li>- Promotion de l'engagement des entreprises au travers du site PAQTE Loire</li> <li>- Préparation des conventions</li> <li>- Signature des chartes.</li> <li>- Accompagnement des entreprises et suivi des actions</li> </ul>	38 700 €	4 000 €

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Lutte contre l'illettrisme / AMOPA	SEM	<p>Apporter une aide personnalisée dans les processus d'apprentissage (français et mathématiques) en prenant appui sur des situations professionnelles, pour contribuer à la lutte contre l'illettrisme.</p> <p>Mener des actions de remédiation pour des jeunes (16-25 ans) sortis du système scolaire sans maîtriser les compétences de base dans les domaines de la lecture, de l'écriture, de l'expression orale et du calcul... et donc qui ont été en échec scolaire important.</p>	21 480 €	3 000 €
Un container pour l'emploi / GEIQ INDIS LOIRE	SEM	<p>Aller à la rencontre des habitants et promouvoir les métiers du secteur industriels au sein des QPV.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition d'un container pédagogique de 6 mètres sur 4 (déplacement par transporteur) avec sa ligne de production industrielle permettant d'œuvrer en situation professionnelle ainsi qu'un réel parcours découverte des métiers du Textile et de la Couture industrielle ainsi que les métiers de la logistique via des ateliers de 30 mn environ</li> <li>- Présentation des métiers de l'industrie et des métiers en tension sur le territoire</li> <li>- Entretien individuel des participants motivés et impliqués</li> <li>- Visites entreprises</li> </ul>	16 000 €	5 000 €
Connect § vous / CPME	SEM	<p>Préparation des jeunes à l'entrée dans le monde du travail par une meilleure connaissance des entrepreneurs et entreprises du territoire.</p> <p>Travail sur la confiance en soi, donner des clés aux jeunes pour que leurs premiers entretiens se passent pour le mieux. Promotion des métiers au travers de leur transformation digitale.</p> <p>Valorisation du travail, des secteurs porteurs et des métiers en tension, démythification du monde de l'entrepreneuriat.</p> <p>Prévention et lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre l'orientation subie, lutte contre les discriminations.</p> <p>Valorisation de la mixité dans le monde de l'entreprise.</p>	76 293 €	3 000 €
		<b>TOTAL PRIORITE 3</b>	<b>389 401 €</b>	<b>68 500 €</b>

**Priorité n°4 : Valeurs de la République, laïcité, lutte contre les discriminations**

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM T2 (PV)
Radio citoyenne <b>RADIO ONDAINE</b>	Action transversale Métropole	Désenclaver les quartiers et créer des évènements avec la radio "outil de médiation" - valoriser les habitants - valoriser informer et expliquer les actions menées dans les QPV - faciliter le dialogue entre les acteurs et notre société pour le mieux vivre ensemble et restaurer un socle commun de valeurs. L'action consiste à implanter un studio mobile pour la réalisation en public au sein des structures de « tables rondes radiophoniques » ou « d'ateliers d'éducation aux médias » avec des habitant-es, des jeunes, des associations. Les forces vives s'expriment à l'aide d'interviews, de témoignages, de portraits exemplaires de réussites dans ces quartiers.	21 200€	4 000€
Pole ressource numérique <b>LA SOURCE NUMERIQUE</b>	Ondaine	Accompagner et favoriser le développement de projets collaboratifs et associatifs par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en mutualisant des ressources, des moyens et des services au bénéfice des communes et des citoyens et en s'appuyant sur les acteurs locaux (EPN, associations, collectivités, organismes publics...) et le soutien des acteurs publics: Département, Préfecture, SEM, Région	110 300 €	10 000 €
Mutualisation d'un pôle numérique métropolitain <b>ZOMACOM</b>	Action transversale Métropole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter le développement des pratiques et usages des TIC dans les QPV en direction des habitants les plus exclus.</li> <li>- Développer les compétences psychosociales, maîtrise de la langue</li> <li>- Développer la formation des adultes-relais, des animateurs, éducateurs, médiateurs</li> <li>- Accompagner les usages du numérique au cœur du territoire</li> <li>- Impliquer les habitants dans la vie de leur quartier grâce aux nouvelles technologies</li> </ul>	60 057 €	10 000 €
<b>TOTAL PRIORITE N°4</b>			<b>191 557 €</b>	<b>24 000€</b>

